



GUIDE DES PARENTS DÉLÉGUÉS

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU COLLEGE STANISLAS DE MONTREAL

DERNIERE MISE A JOUR 4 OCTOBRE 2014

Le **parent délégué** est un parent d'élève d'une classe donnée qui représente tous les parents de cette classe lors des conseils de classe. Les conseils sont trimestriels de la 6^e à la 2^e et semestriels en 1^e.

Pour chaque classe, deux parents titulaires et un ou deux suppléants au maximum ont été désignés. Si vous êtes seul représentant de votre classe, nous vous conseillons de tenter de recruter un autre parent afin de vous faciliter la tâche tout au long de l'année. **Vous recevrez les listes de contacts par classe, en octobre, dès que nous les aurons à disposition Il vous est alors demandé d'entrer en contact par un courriel de présentation des parents délégués avec tous les parents de votre classe**

Les parents délégués titulaires doivent faire tout leur possible pour assurer leur présence au conseil de classe. En cas d'absence, ils doivent aviser dès que possible leur(s) suppléant(s).

1- DÉMARCHE CONSEILLÉE AVANT LE CONSEIL DE CLASSE

Les deux parents titulaires, et/ou leur(s) suppléant(s), s'entendront pour organiser et se partager la distribution du questionnaire fourni par l'ApecsM et la collecte des informations auprès de tous les parents de la classe qui voudront bien leur répondre. Tous les moyens de communication sont valables : courriel, téléphone, papier. Le but étant d'obtenir un retour représentatif de la classe.

Exemple : 10 jours avant le conseil, envoi du questionnaire type par courriel aux parents dont vous avez l'adresse (liste fournie par l'ApecsM). Relance par courriel quelques jours plus tard. Enfin, collecte des réponses non encore retournées en téléphonant aux parents quelques jours avant le conseil.

A ce sujet, nous vous rappelons que **les coordonnées des parents sont confidentielles**. Il est interdit de divulguer librement tous les destinataires. Il vous est donc demandé de **mettre les adresses en copie cachée** (mode Cci).

Après la collecte des réponses, les parents délégués produisent une synthèse qui leur permettra d'être clairs et concis lors de leur intervention. Tous les sujets ne sont pas à aborder en conseil. Certains problèmes doivent impérativement être traités AVANT le conseil et/ou transmis au comité secondaire et collégial :

↳ Si une question mérite d'être soulevée concernant un professeur en particulier, nous vous conseillons de contacter directement ce professeur avant le conseil de classe. Dans le cas d'un point que vous n'arriveriez pas à régler avec le(s) professeur(s), vous communiquerez alors avec le professeur principal.

Les professeurs peuvent être contactés en tout temps par courriel à leur adresse prenom.nom@stanislas.qc.ca et également au téléphone, en laissant un message à l'accueil du collège s'ils ne sont pas disponibles au moment de votre appel.

↳ En cas de doute sur la procédure à suivre ou de problème persistant malgré les démarches ci-dessus, vous contacterez sans hésitation le comité secondaire et collégial à l'adresse suivante : secondaire-collegial@infostan.ca. Nous vous aiderons immédiatement dans vos démarches.

2- ATTITUDE CONSEILLÉE PENDANT LE CONSEIL DE CLASSE

Il est demandé de se présenter au conseil muni du gabarit de compte-rendu envoyé par Mme Parlange. Quand vient leur tour de parole en début de conseil, les parents délégués présentent leur synthèse dans le plus grand calme et **avec tact et diplomatie**, les informations recueillies auprès des parents et représentatives (au moins 2 ou 3 avis similaires), en respectant la confidentialité sur l'identité des personnes.

Cette intervention ne doit pas excéder 5 à 7mn par respect pour les autres participants au conseil qui doivent également disposer du temps nécessaire à l'étude du cas de chaque élève, fonction première du conseil de classe. Votre intervention n'a pas pour objet d'être exhaustive. Certaines remontées d'informations de parents pouvant être purement individuelles, nous vous conseillons alors d'inviter les parents concernés à échanger directement avec l'établissement ou le(s) professeur(s).

Le parent délégué doit toujours garder à l'esprit qu'il représente les parents de la classe. Il n'assiste donc pas au conseil de classe pour représenter le cas de son enfant. Si son attitude n'est pas impartiale, il pourra lui être demandé de quitter la salle.

La plus grande **discrétion** est requise dans l'étude des cas individuels. Enfin, les échanges qui ont lieu pendant le conseil sont strictement **CONFIDENTIELS**.

3- DÉMARCHE REQUISE IMMÉDIATEMENT APRES LE CONSEIL DE CLASSE

Le parent délégué qui a en charge la saisie du compte-rendu doit :

- utiliser le gabarit proposé, de sorte que toutes les informations tiennent sur une feuille recto verso.
- veiller à compléter le recto en y faisant figurer les questions posées par les parents ET les réponses apportées par la direction et les professeurs durant le conseil de classe, et à enrichir le verso du nom des professeurs et des moyennes : + basse / + haute et moyenne de la classe par matière (voir feuille distribuée en début de conseil),
- le co-écrire ou le valider avec l'autre parent délégué,
- l'envoyer sous 48h par courriel à Mme Parlange à : christa-maria.parlange@stanislas.qc.ca afin qu'il soit acheminé aux familles dans les enveloppes contenant chaque bulletin individuel,
- le faire parvenir au responsable du comité à : secondaire-collegial@infostan.ca ainsi qu'au parent délégué responsable de niveau.
- Le compte-rendu ne peut aucunement faire mention d'un cas particulier.

À LA SUITE DU CONSEIL

Les remarques entendues pendant le conseil sont **confidentielles** et ne doivent en aucun cas être divulguées à l'extérieur du conseil, même et surtout à vos propres enfants.

Si certains parents vous contactent, vous pouvez leur faire part de la teneur des discussions ayant porté sur des points généraux concernant la classe en général- En revanche, votre rôle n'est pas de divulguer aux parents ce qui a été dit sur leur enfant ni même son évaluation ou sa moyenne et son rang. Les informations pertinentes figureront sur le bulletin individuel qu'ils recevront sous peu, en même temps que votre compte-rendu de classe. S'ils le désirent, ils peuvent contacter le professeur principal.

REMARQUES IMPORTANTES

Les parents délégués, responsables de niveau, feront à leur tour la compilation et l'analyse des remarques rapportées sur les comptes-rendus des conseils de classe de leur niveau (par exemple, classes de 4e), afin d'aider à la préparation des réunions post-conseils. Ils feront parvenir leur analyse au comité à l'adresse ci-dessus. Cette analyse vise essentiellement à déterminer ce qui semble être spécifique ou pertinent à dégager pour le niveau en question. Elle sert de base pour les rencontres de l'ApecsM avec la Direction et une mise à l'ordre du jour des sujets importants aux réunions du Comité Consultatif d'Etablissement.

CONCLUSION

Par sa fonction, le parent délégué devient un participant actif à la vie des enfants dans le collège. Ce rôle de vecteur de communication entre parents, professeurs et direction est primordial pour le bon fonctionnement de la vie au collège. Merci de votre collaboration.